

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date de la première édition: 21/09/2016 Date de la dernière révision: 9/07/2024 Remplace la version de: 21/12/2022 Version: 4.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom : Metal Weld 50 ml Black  
Numéro de produit : 01298 0 01461

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance ou de la préparation : Metal Weld est une nouvelle génération de colle méthacrylate bi-composant qui convient parfaitement pour l'assemblage structurel d'à peu près tous les métaux ferreux et non ferreux ainsi qu'une large gamme de matériaux composites.

##### 1.2.2. Utilisations Déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG  
Butthollenring 31, Postfach 612  
CH - 4147 Aesch BL  
T.: +41 (0)61 717 90 00  
F.: +41 (0)61 711 38 58  
info@techno-ag.ch

Producteur:  
PCS Innotec International NV  
Schans 4  
BE - 2480 Dessel  
T.: +32 (0) 14 32 60 01  
F.: +32 (0) 14 32 60 12  
environment@PCS-innotec.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Zürich:  
044 251 51 51

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
BIG : +32 (0) 14 58 45 45

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2 H225  
Skin Irrit. 2 H315  
Eye Dam. 1 H318  
Skin Sens. 1 H317  
STOT SE 3 H335  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Méthacrylate de méthyle; Hydroperoxyde de cumène; 4-Toluene sulphonyl chloride; acide méthacrylique; acide 2-méthylpropénoïque; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Bis(méthacryloyloxyethyl) hydrogen phosphate; mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Méthacrylate de méthyle	Numéro CAS: 80-62-6 Numéro EINECS / ELINCS: 201-297-1 N° Index: 607-035-00-6 N° REACH: 01-2119452498-28	50 – 75	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Acrylic polymer	-	$\geq 10$	Non classé
Acide méthacrylique	Numéro CAS: 79-41-4 Numéro EINECS / ELINCS: 201-204-4 N° Index: 607-088-00-5 N° REACH: 01-2119463884-26	2 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Corr. 1A, H314

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Hydroperoxyde de cumène	Numéro CAS: 80-15-9 Numéro EINECS / ELINCS: 201-524-7	≤ 3	Org. Perox. EF, H242 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
4-Toluene sulphonyl chloride	Numéro CAS: 98-59-9 Numéro EINECS / ELINCS: 202-684-8	1 – 2	Met. Corr. 1, H290 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthylphenol	Numéro CAS: 128-37-0 Numéro EINECS / ELINCS: 204-881-4 N° REACH: 01-2119565113-46	< 1	Aquatic Chronic 1, H410
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Numéro CAS: 868-77-9 Numéro EINECS / ELINCS: 212-782-2 N° REACH: 01-2119490169-29	< 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Bis(méthacryloyloxyéthyl) hydrogen phosphate	Numéro CAS: 32435-46-4 Numéro EINECS / ELINCS: 251-040-2	< 1	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Numéro CAS: 55965-84-9 Numéro EINECS / ELINCS: 911-418-6	< 1	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine	Numéro CAS: 34562-31-7 Numéro EINECS / ELINCS: 252-091-3	≥ 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C. (Note P)	Numéro CAS: 64742-82-1 Numéro EINECS / ELINCS: 265-185-4 N° Index: 649-330-00-2 N° REACH: 01-2119458049-33	< 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
éthanediol; éthylène glycol	Numéro CAS: 107-21-1 Numéro EINECS / ELINCS: 203-473-3 N° Index: 603-027-00-1 N° REACH: 01-2119456816-28	< 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302
cumène	Numéro CAS: 98-82-8 Numéro EINECS / ELINCS: 202-704-5 N° Index: 601-024-00-X N° REACH: 01-2119495602-34	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
aniline	Numéro CAS: 62-53-3 Numéro EINECS / ELINCS: 200-539-3 N° Index: 612-008-00-7	< 1	Carc. 2, H351 Muta. 2, H341 Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 STOT RE 1, H372 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide méthacrylique	Numéro CAS: 79-41-4 Numéro EINECS / ELINCS: 201-204-4 N° Index: 607-088-00-5 N° REACH: 01-2119463884-26	(1 ≤ C ≤ 100) STOT SE 3, H335
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Numéro CAS: 55965-84-9 Numéro EINECS / ELINCS: 911-418-6	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314
aniline	Numéro CAS: 62-53-3 Numéro EINECS / ELINCS: 200-539-3 N° Index: 612-008-00-7	(0,2 ≤ C < 1) STOT RE 2, H373 (1 ≤ C ≤ 100) STOT RE 1, H372

Note P: Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, il convient d'appliquer pour le moins les conseils de prudence (P102)-P260-P262-P301 + P310-P331. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la partie 3.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/...
Contact avec les yeux	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Toux.
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Rougeur.
Contact avec les yeux	: Provoque des lésions oculaires graves. Rougeur. Larmolement.
Ingestion	: Irritation de la gorge et des voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Reactivité en cas d'incendie	: Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter des vêtements de protection appropriés. Se tenir du côté d'où vient le vent.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Se référer aux mesures de protection énumérées sous les sections 7 et 8.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
- Autres informations : Assurer une ventilation adéquate.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Produit stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées dans la section 7. Voir section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir section 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
- Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit sec. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
- Mesure(s) d'ordre technique : Sol imperméable formant cuvette de rétention. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Methyl methacrylate
IOEL TWA	50 ppm
IOEL STEL	100 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2009/161/EU

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Méthylacrylate de méthyle
MAK (OEL TWA)	210 mg/m <sup>3</sup>
	50 ppm
KZGW (OEL STEL)	420 mg/m <sup>3</sup>
	100 ppm
Toxicité critique	Poumons, VRS, Yeux
Notation	S, SS <sub>C</sub>
Remarque	4x15
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022
Hydroperoxyde de cumène (80-15-9)	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle / α,α-Dimethylbenzylhydroperoxid [Cumolhydroperoxid]
Remarque	OSHA
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022
Acide méthacrylique (79-41-4)	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acide méthylacrylique
MAK (OEL TWA)	18 mg/m <sup>3</sup>
	5 ppm
KZGW (OEL STEL)	36 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
Toxicité critique	VR, Mcorp
Notation	SS <sub>C</sub>
Remarque	4x15
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022
2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthylphenol (128-37-0)	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	2,6-Di-tert-butyl-4-crésol
MAK (OEL TWA)	10 mg/m <sup>3</sup>
KZGW (OEL STEL)	40 mg/m <sup>3</sup> (i)
Toxicité critique	Foie
Notation	C1 <sup>#</sup> <sub>B</sub> , SS <sub>C</sub>
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
MAK (OEL TWA)	0,2 mg/m <sup>3</sup> (i)
KZGW (OEL STEL)	0,4 mg/m <sup>3</sup> (i)

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)	
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	S, SS <sub>C</sub>
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022
éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Ethylene glycol
IOEL TWA	52 mg/m <sup>3</sup>
	20 ppm
IOEL STEL	104 mg/m <sup>3</sup>
	40 ppm
Remarque	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Ethylèneglycol
MAK (OEL TWA)	26 mg/m <sup>3</sup>
	10 ppm
KZGW (OEL STEL)	52 mg/m <sup>3</sup>
	20 ppm
Toxicité critique	VRS, Yeux
Notation	R, SS <sub>C</sub>
Remarque	4x15
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020
cumène (98-82-8)	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Cumene
IOEL TWA	100 mg/m <sup>3</sup>
	20 ppm
IOEL STEL	250 mg/m <sup>3</sup>
	50 ppm
Remarque	Skin
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Isopropylbenzène
MAK (OEL TWA)	245 mg/m <sup>3</sup>
	50 ppm
KZGW (OEL STEL)	980 mg/m <sup>3</sup>
	200 ppm
Remarque	4x15

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection des mains:

En cas de risque de contact du produit avec les mains, l'utilisation de gants homologués (en conformité avec la norme EN 374) fabriqués avec les matériaux suivants peut apporter une protection chimique convenable: Caoutchouc nitrile. En cas de contact continu, il est recommandé de porter des gants avec un temps de protection supérieure à 240 minutes (de préférence > à 480 minutes). Pour la protection à court terme / contre les projections, notre recommandation est la même; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. Il faut souligner que l'épaisseur des gants ne permet aucune conclusion fiable sur la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Selon le modèle et le matériau, l'épaisseur du gant doit généralement être supérieure à 0,35 mm. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation (= fréquence et durée des contacts), de la résistance chimique du matériau du gant et de la dextérité. Toujours demander conseil à votre fournisseur de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement.

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Recommandé : filtre du type ABEK

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Noire.
Aspect	: Liquide visqueux.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point/intervalle de fusion	: -48 °C Based on MMA
Point de congélation	: Pas disponible
Point / intervalle d'ébullition	: 100,5 Based on MMA
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: 2,1 – 12,5 vol % Based on MMA
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point d'éclair	: 15 °C
Température d'auto-inflammabilité	: 421
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 53 hPa 20 °C
Pression de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	: 0,96
Densité gazeuse	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 2,1 – 12,5 vol % Based on MMA

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

V.O.C. (V.O.S.) : 550,5 g/l

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts. acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des gaz toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 5000 mg/kg
CL50/inhalation/4h/rat	29,8 mg/l/4h
Hydroperoxyde de cumène (80-15-9)	
DL50/orale/rat	382 mg/kg
LD50, Cutané, rat	382 mg/kg
4-Toluene sulphonyl chloride (98-59-9)	
DL50/orale/rat	4680 mg/kg
2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4-méthylphenol (128-37-0)	
DL50/orale/rat	> 2930 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
DL50/orale/rat	> 5000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 3000 mg/kg

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3,5-diethyl-1,2-dihydro-1-phenyl-2-propylpyridine (34562-31-7)	
DL50/orale/rat	> 500 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 1000 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C. (64742-82-1)	
DL50/orale/rat	> 2000 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000 mg/kg
LC50, rat	> 11,6 mg/m <sup>3</sup> (4h)
éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
DL50/orale/rat	4700 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	10626 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 2,5 mg/l (6h)
cumène (98-82-8)	
DL50/orale/rat	1400 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	12300 mg/kg
LC50, Inhalation, souris	24,7 mg/m <sup>3</sup> (4h)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C. (64742-82-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
cumène (98-82-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Hydroperoxyde de cumène (80-15-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C. (64742-82-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
aniline (62-53-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Danger par aspiration : Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthacrylate de méthyle (80-62-6)	
LC50/96h/poissons	> 79 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h/daphnia magna	69 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 110 mg/l (72h, Selenastrum capricornutum)

4-Toluene sulphonyl chloride (98-59-9)	
LC50/96h/poissons	> 100 mg/l

Acide méthacrylique (79-41-4)	
LC50/96h/poissons	85 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
IC50, algues	mg/l

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
LC50/96h/poissons	> 100 mg/l
EC50/48h/daphnia magna	380 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 3000 mg/l (16h, Pseudomonas fluorescens)
CE50 72h - Algues [1]	836 mg/l (Selenastrum capricornutum)

Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par un procédé d'hydrodésulfuration catalytique. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C7-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 90°C et 230°C. (64742-82-1)	
LC50/96h/poissons	> 100 mg/l
EC50/48h/daphnia magna	> 100 mg/l

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
LC50/96h/poissons	18500 mg/l
CL50 - Poisson [2]	72860 mg/l (96h)
EC50/48h/daphnia magna	100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Metal Weld 50 ml Black	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pratiquement pas biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Metal Weld 50 ml Black	
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Metal Weld 50 ml Black	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Éviter le rejet dans l'environnement. Toxique pour les organismes du sol

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Déchets / produits non utilisés	: Éviter le rejet dans l'environnement. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 02 - emballages en matières plastiques

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1133
N° ONU (IMDG)	: UN 1133
N° ONU (IATA)	: UN 1133

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ADHESIVES
Désignation officielle de transport (IATA)	: Adhesives
Description document de transport (ADR)	: UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1133 ADHESIVES, 3, II
Description document de transport (IATA)	: UN 1133 Adhesives, 3, II

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3
Étiquettes de danger (IMDG)	: 3



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
Étiquettes de danger (IATA)	: 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
Groupe d'emballage (IMDG)	: II
Groupe d'emballage (IATA)	: II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Quantités limitées (ADR)	: 5I

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Catégorie de transport (ADR) : 2  
Code de restriction concernant les tunnels : D/E

### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-D

### Transport aérien

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations de l'union européenne

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

V.O.C. (V.O.S.) : 550,5 g/l

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Réglementations nationales

##### Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 3 - Liquides inflammables

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté	
	Date de la dernière révision	Modifié	
2.1	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
9.2	V.O.C. (V.O.S.)	Modifié	
15.1	V.O.C. (V.O.S.)	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
	ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	ADR = Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
	ATE = Acute Toxicity Estimate
	CAS = Chemical Abstracts Service
	CLP = Classification, labelling and packaging
	CSR = Chemical Safety Report
	DMEL = Derived Minimal Effect Level
	DNEL = Derived No-Effect Level
	DPD = Dangerous Preparation Directive
	DSD = Dangerous Substance Directive
	EINECS/ELINCS = European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances.
	GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
	HTP = Haitallisiksi tunnetut pitoisuudet
	IATA = International Air Transport Association
	ICAO = International Civil Aviation Organization
	IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
	IOELV = Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)
	LC50 = Lethal concentration, 50 percent
	LD50 = Lethal dose, 50 percent
	LEL = Lower Explosion Limit
	MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen
	MAL-kode = Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov
	N.O.S. = Not Otherwise Specified
	NDS = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie
	NDSch = Najwyższe Dopuszczalne Stężenie Chwilowe
	OEL = Occupational Exposure Limits
	PBT = Persistent, bioaccumulative and toxic
	PNEC = Predicted No-Effect Concentration
	REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
	RID = Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail).
	STEL = Short term exposure limit
	STOT SE = specific target organ toxicity single exposure
	STOT RE = specific target organ toxicity repeated exposure
	SVHC = Substance of Very High Concern
	TLV = Threshold Limit Value
	TRGS = Technischen Regeln für Gefahrstoffe
	TWA = time weighted average
	UEL = Upper Explosion Limit
	VLA-EC = valores límite ambientales para la exposición de corta duración
	VLA-ED = valores límite ambientales para la exposición diaria
	VLE = Valeur Limite d'exposition
	VME = Valeur Limite de Moyenne d'exposition
	VOC = Volatile Organic Compounds
	vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative
	WGK = Wassergefährdungsklasse

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Org. Perox. EF	Peroxydes organiques, types E,F
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

# Metal Weld 50 ml Black

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

### Avis de non-responsabilité concernant REACH:

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont cohérentes avec celles du rapport de sécurité chimique (RSC), dans la mesure où celles-ci étaient disponibles au moment de la rédaction de la FDS (voir date de la dernière révision).

### Avis de non-responsabilité:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans la présente FDS se réfèrent exclusivement au produit désigné et peuvent ne pas s'appliquer si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.